



**FRONTENAY  
ROHAN-ROHAN**  
de nature et d'histoire

Bureau du Maire  
olivier.poiraud@frontenay-rohan-rohan.fr

Frontenay-Rohan-Rohan, le 25 mars 2025

A l'attention de Mmes & MM. CHAUFFIER, LAURENT, ALLEAU, GOMIT, GABILLIER, DEGORCE, GERRARDOT DE SERMOISE, SAIVRES, BARILLOT, RIGAUDEAU, TOURNEUR, GODEAU, RIBEYRON, MALINAUSKA, KOSINSKI, BANCHEREAU, ADAM, DIE, GALENNE, POURNIN, LASNE, GONNORD.

Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Conseiller Municipal,

J'ai l'honneur de vous convier à la séance du conseil municipal qui se tiendra :

**Le LUNDI 31 MARS 2025 à 20 h 30**

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

- ↪ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 19 février 2025
- ↪ Compte rendu des décisions prises par le Maire
- ↪ Approbation du compte administratif 2024
- ↪ Approbation du compte de gestion 2024
- ↪ Affectation des résultats 2024 au budget 2025
- ↪ Vote des taux d'imposition
- ↪ Budget primitif 2025
- ↪ Lancement de projets d'investissements 2025
- ↪ Mobilisation d'un emprunt pour les travaux de réfection de la voirie communale
- ↪ « Accueil Jeunes » : Tournoi « Jeux Vidéos » – fixation des tarifs liés à l'encaissement de recettes
- ↪ Frais d'utilisation des espaces sportifs par les collégiens
- ↪ Exercice du droit de préférence sur une parcelle boisée
- ↪ Extension de protection au titre des bâtiments historiques
- ↪ Convention de prêt de véhicules aux associations
- ↪ Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le conseiller municipal, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,  
Olivier POIRAUD

PROCURATION

Je soussigné (e), ....., Conseiller Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan, ne pouvant participer au Conseil Municipal du 31 mars 2025, donne procuration à ..... pour le vote des différentes délibérations proposées au cours du conseil municipal désigné ci-dessus. Les décisions prononcées lors de ce conseil municipal seront définitives et ne pourront pas faire l'objet de recours. Fait à Frontenay-Rohan-Rohan, le ....., pour servir ce que de droit.

Signature,